



## Le Conseil d'Etat

1344-2025

Département fédéral des finances (DFF)  
Madame Karin Keller-Sutter  
Présidente de la Confédération  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

### **Concerne : consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027**

Madame la Présidente de la Confédération,

Votre courrier du 29 janvier 2025, concernant l'ouverture de la consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027, nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Le Conseil d'Etat salue la volonté du Conseil fédéral de ramener le budget fédéral à l'équilibre. La solidité et la stabilité des finances fédérales sont en effet dans l'intérêt de toute la Suisse, tout comme celle des finances cantonales. De ce fait, notre Conseil considère que l'assainissement des finances fédérales ne peut se faire au détriment des finances des cantons.

Notre Conseil rejoint ainsi la position de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), qui vous a été adressée le 14 mars 2025, et rejette les mesures, qu'elles impliquent ou non des modifications légales : 1) portant sur un domaine de tâches faisant partie du projet « Désenchevêtrement 27 » ou d'autres projets en cours; 2) concernant des décisions prises par le peuple durant la législature précédente et actuelle; 3) pour lesquelles il existe des stratégies et des objectifs définis en commun dans un domaine donné; 4) qui n'offrent aucune marge de manœuvre au canton dans les domaines financés conjointement; ou 5) qui concernent des domaines pour lesquels une évaluation de l'efficacité est prévue par la loi.

#### **Mesures exigeant une modification légale**

Notre Conseil rejette 27 mesures sur les 36 visées par la consultation, comme formalisées dans le questionnaire joint en annexe à ce courrier. Notre Conseil est notamment fermement opposé aux mesures suivantes :

#### *Réduction de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques*

Les cantons donateurs sont concernés au même titre que la Confédération par la croissance de la dotation à la péréquation des ressources. Il a été démontré à plusieurs reprises que les charges excessives socio-démographiques (SLA) sont insuffisamment compensées. La proposition de réduire la compensation des SLA n'est donc ni pertinente, ni ciblée et nous nous y opposons fermement.

Par ailleurs, l'augmentation de la compensation des SLA a été un élément déterminant de la réforme de 2020 de la RPT, qui résulte d'un large compromis politique entre les cantons et la Confédération. Il n'est pas admissible que la Confédération rompe cet accord unilatéralement. Toute adaptation du système de péréquation financière ne doit être envisagée que dans le cadre des rapports d'efficacité.

#### *Limitation à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation*

La proposition est contraire aux objectifs de l'Agenda Intégration Suisse, négocié par la Confédération et les cantons en 2017/2018. En outre, un état des lieux approfondi du domaine de l'asile à tous les échelons institutionnels est en cours, avec l'objectif d'élaborer une stratégie globale en matière d'asile à horizon 2025/2026. Une modification unilatérale du système ne peut intervenir en amont.

#### *Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles et suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles*

Ces mesures induisent un report de charges pour les cantons et sont contraires aux articles 61a et 63a de la Constitution fédérale ainsi qu'à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Pour la période FRI 2025-2028, les contributions de base et les contributions liées à des projets ont, par ailleurs, été approuvées par le Parlement fédéral et ne peuvent être modifiées. De plus, en proposant aux cantons de relever les taxes d'études afin d'atténuer la baisse des contributions de base, le Conseil fédéral interfère avec les compétences des cantons.

#### *FIF : réduction des apports*

Cette mesure compromet la stabilité financière à long terme du fonds et, par conséquent, les aménagements ferroviaires. Elle est également contraire à la volonté du peuple qui s'est prononcé à une forte majorité, en 2014, en faveur de la garantie à long terme du financement de ces aménagements.

#### *Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique*

La suppression des contributions de la Confédération au programme Bâtiment va également à l'encontre des décisions prises par le peuple, qui a approuvé en juin 2023 la loi sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique, et par le Parlement, qui a accepté la révision de la loi CO<sub>2</sub> en mars 2024. Cette mesure risque de différer le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles et compromet l'atteinte des objectifs climatiques.

#### *Atténuation de la croissance des dépenses dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins*

En l'absence de mesures permettant d'atténuer la croissance des coûts de la santé, les dispositions prévues induisent un report de charge croissant sur les finances cantonales.

#### *Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2e et 3e piliers*

En introduisant un changement des « règles du jeu » a posteriori qui s'apparenterait de facto à une rétroactivité fiscale préjudiciable, une telle réforme risquerait de porter atteinte à la sécurité juridique qui fait la réputation et l'attractivité de la Suisse. Par ailleurs, une réduction de l'attractivité de la LPP aurait inévitablement des répercussions négatives sur l'emploi dans le secteur des banques et des assurances.

## Mesures n'exigeant pas de modification légale

Bien que les mesures n'exigeant pas de modification légale ne soient pas soumises à la consultation, notre Conseil souhaite également faire part de son opposition aux mesures concernant les cantons. Le Conseil d'Etat est tout particulièrement opposé aux mesures suivantes :

*Suspension jusqu'en 2030 des dépenses en matière de coopération internationale, transfert de la compétence concernant le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de Genève et suppression des subventions allouées à la Brigade de sécurité diplomatique de la police genevoise*

A une période où la Suisse devrait réaffirmer sa volonté de constituer un centre mondial de la diplomatie et du multilatéralisme, notre canton regrette que le Conseil fédéral envisage des mesures susceptibles d'affaiblir le rôle d'État hôte de la Suisse en diminuant le soutien apporté à la Genève internationale et à ses institutions emblématiques.

*FORTA : réduction des apports*

Il est impératif de garantir le financement fédéral des projets d'agglomération actuels et futurs, qui permettent une approche globale des transports et de la mobilité.

*Augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageur*

La mesure proposée entraîne inévitablement un transfert de charge pour le canton, l'attractivité des transports publics devant être renforcée afin de permettre l'atteinte des objectifs climatiques.

Pour ces mesures ne nécessitant pas de modification légale, notre Conseil souhaite par ailleurs être informé dans les meilleurs délais des mesures prévues dès 2026, de sorte que leurs effets puissent être pris en compte dans l'élaboration de notre budget.

Le Conseil d'Etat espère vivement que le Conseil fédéral prendra en considération les arguments avancés et qu'il sera possible de parvenir à la définition conjointe de mesures ciblées et coordonnées entre les différents échelons institutionnels.

Nous vous remercions d'avoir consulté notre Conseil et vous prions de croire, Madame la Présidente de la Confédération, à l'assurance de notre considération distinguée.

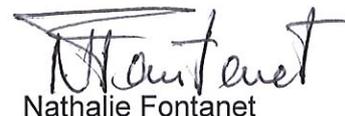
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :



Nathalie Fontanet

Annexe mentionnée

Copie à (format word et pdf): [ep27@efv.admin.ch](mailto:ep27@efv.admin.ch)



# Questionnaire sur le projet mis en consultation

## Avant-projet de loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027

---

### Auteur du présent avis :

- Canton
- Parti politique représenté à l'Assemblée fédérale
- Association faîtière des communes, des villes et des régions de montagne œuvrant au niveau national
- Association faîtière de l'économie œuvrant au niveau national
- Autre organisation intéressée
- Organisation ou particulier qui n'a pas reçu d'invitation par la voie officielle

### Expéditeur :

République et canton de Genève  
Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1204 Genève

## Avis général

1. Approuvez-vous les objectifs et les grands axes du programme d'allégement budgétaire mis en consultation (en particulier mesures de correction portant sur les dépenses au lieu d'une augmentation d'impôts) ?

Oui       Oui, avec réserve       Non       Sans avis

Remarques :

Le Conseil d'Etat salue la volonté du Conseil fédéral de ramener le budget fédéral à l'équilibre. La solidité et la stabilité des finances fédérales sont en effet dans l'intérêt de toute la Suisse, tout comme celle des finances cantonales. De ce fait, notre Conseil considère que l'assainissement des finances fédérales ne peut se faire au détriment des finances des cantons.

Notre Conseil rejoint ainsi la position de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) qui vous a été adressée le 14 mars 2025 et rejette les mesures, qu'elles impliquent ou non des modifications légales : 1) portant sur un domaine de tâches faisant partie du projet « Désenchevêtrement 27 » ou d'autres projets en cours; 2) concernant des décisions prises par le peuple durant la législature précédente et actuelle; 3) pour lesquelles il existe des stratégies et des objectifs définis en commun dans un domaine donné; 4) qui n'offrent aucune marge de manœuvre au canton dans les domaines financés conjointement; ou 5) qui concernent des domaines pour lesquels une évaluation de l'efficacité est prévue par la loi.

Notre Conseil rejette 27 mesures sur les 36 visées par la consultation, comme formalisé dans le questionnaire joint en annexe à ce courrier. Notre Conseil est notamment fermement opposé aux mesures suivantes :

### *Réduction de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques*

Les cantons donateurs sont concernés au même titre que la Confédération par la croissance de la dotation à la péréquation des ressources. Il a été démontré à plusieurs reprises que les charges excessives socio-démographiques (SLA) sont insuffisamment compensées. La proposition de réduire la compensation des SLA n'est donc ni pertinente, ni ciblée et nous nous y opposons fermement.

Par ailleurs, l'augmentation de la compensation des SLA a été un élément déterminant de la réforme de 2020 de la RPT, qui résulte d'un large compromis politique entre les cantons et la Confédération. Il n'est pas admissible que la Confédération rompe cet accord unilatéralement. Toute adaptation du système de péréquation financière ne doit être envisagée que dans le cadre des rapports d'efficacité.

### *Limitation à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation*

La proposition est contraire aux objectifs de l'Agenda Intégration Suisse, négocié par la Confédération et les cantons en 2017/2018. En outre, un état des lieux approfondi du domaine de l'asile à tous les échelons institutionnels est en cours, avec l'objectif d'élaborer une stratégie globale en matière d'asile à horizon 2025/2026. Une modification unilatérale du système ne peut intervenir en amont.

*Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles et suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles*

Ces mesures induisent un report de charges pour les cantons et sont contraires aux articles 61a et 63a de la Constitution fédérale ainsi qu'à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Pour la période FRI 2025-2028, les contributions de base et les contributions liées à des projets ont, par ailleurs, été approuvées par le Parlement fédéral et ne peuvent être modifiées. De plus, en proposant aux cantons de relever les taxes d'études afin d'atténuer la baisse des contributions de base, le Conseil fédéral interfère avec les compétences des cantons.

*FIF : réduction des apports*

Cette mesure compromet la stabilité financière à long terme du fonds et, par conséquent, les aménagements ferroviaires. Elle est également contraire à la volonté du peuple qui s'est prononcé à une forte majorité, en 2014, en faveur de la garantie à long terme du financement de ces aménagements.

*Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique*

La suppression des contributions de la Confédération au programme Bâtiment va également à l'encontre des décisions prises par le peuple, qui a approuvé en juin 2023 la loi sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique, et par le Parlement, qui a accepté la révision de la loi CO2 en mars 2024. Cette mesure risque de différer le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles et compromet l'atteinte des objectifs climatiques.

*Atténuation de la croissance des dépenses dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins*

En l'absence de mesures permettant d'atténuer la croissance des coûts de la santé, les dispositions prévues induisent un report de charge croissant sur les finances cantonales.

*Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2e et 3e piliers*

En introduisant un changement des « règles du jeu » a posteriori qui s'apparenterait de facto à une rétroactivité fiscale préjudiciable, une telle réforme risquerait de porter atteinte à la sécurité juridique qui fait la réputation et l'attractivité de la Suisse. Par ailleurs, une réduction de l'attractivité de la LPP aurait inévitablement des répercussions négatives sur l'emploi dans le secteur des banques et des assurances.

2. Autres remarques générales sur le programme d'allégement budgétaire mis en consultation :

Bien que les mesures n'exigeant pas de modification légale ne soient pas soumises à la consultation, notre Conseil souhaite également faire part de son opposition aux mesures concernant les cantons. Le Conseil d'Etat est tout particulièrement opposé aux mesures suivantes :

*Suspension jusqu'en 2030 des dépenses en matière de coopération internationale, transfert de la compétence concernant le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de Genève et suppression des subventions allouées à la Brigade de sécurité diplomatique de la police genevoise*

A une période où la Suisse devrait réaffirmer sa volonté de constituer un centre mondial de la diplomatie et du multilatéralisme, notre canton regrette que le Conseil fédéral envisage des mesures susceptibles d'affaiblir le rôle d'Etat hôte de la Suisse en diminuant le soutien apporté à la Genève internationale et à ses institutions emblématiques.

*FORTA : réduction des apports*

Il est impératif de garantir le financement fédéral des projets d'agglomération actuels et futurs, qui permettent une approche globale des transports et de la mobilité.

*Augmentation du degré de couverture des coûts dans le transport régional de voyageur*

La mesure proposée entraîne inévitablement un transfert de charge pour le canton, l'attractivité des transports publics devant être renforcée afin de permettre l'atteinte des objectifs climatiques.

Pour ces mesures ne nécessitant pas de modification légale, notre Conseil souhaite par ailleurs être informé dans les meilleurs délais des mesures prévues dès 2026, de sorte que leurs effets puissent être pris en compte dans l'élaboration de notre budget.

### Remarques sur les mesures exigeant une modification légale

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Suppression du financement initial de projets de numérisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Accentuerait la pression financière de la SSR qui doit déjà réaliser d'importantes économies. Nuirait au rayonnement de la Suisse, état hôte, et de la Genève internationale.
Suppression des indemnités aux établissements d'affectation de personnes astreintes au service civil	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Réduction des contributions de base contraire aux art. 61a et 63a Cst. et aux bases légales qui en découlent (art. 50 LEHE). Rétractation unilatérale sur le montant des contributions décidées pour la période FRI 2025-2028 exclue. Mesure de compensation proposée empiétant sur les compétences des cantons.
Suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Contraire aux art. 61a et 63a Cst. et aux bases légales qui en découlent (art. 36, al. 2. let. a LEHE). Suppression unilatérale des contributions décidées pour la période FRI 2025-2028 exclue. Priverait la Conférence suisse des hautes écoles d'un instrument de pilotage essentiel remettant en question l'ensemble du dispositif.

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Réduction de la contribution fédérale à Innosuisse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Nuirait aux efforts de promotion de l'innovation sans compensation des dépenses fédérales par le canton.
Abrogation des dispositions de la LFCo relatives à l'encouragement de la formation continue	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Dispositions relatives aux aides financières de la LFCo résultent d'un compromis politique accepté à une large majorité par les Chambres fédérales et qui doit être préservé. Mettrait en péril les programmes développés par les cantons et induirait à terme une hausse des coûts dans le domaine de l'aide social.
Réduction des dépenses de formation professionnelle à la valeur indicative définie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Effet direct sur les finances du canton. Plafond approuvé par le Parlement fédéral dans le message FRI 2025-2028 doit être respecté.
Suppression du soutien à l'École cantonale de langue française de Berne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Réduction à 50 % du taux des contributions à des projets pilotes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	

Réduction de l'aide indirecte à la presse	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Risques de désinformation et contexte international renforcent la nécessité d'un journalisme de qualité et requiert le maintien du soutien fédéral.
<b>Mesure</b>		
<b>Approuvez-vous la mesure ?</b>		
Suppression de la contribution à la formation des professionnels du programme	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Risques de désinformation et contexte international renforcent la nécessité d'un journalisme de qualité et requiert le maintien du soutien fédéral.
Suppression de la contribution à la diffusion de programmes dans les régions de montagne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
Suppression des contributions à l'élimination	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Compromettrait l'équilibre financier des abattements régionaux sans compensation des dépenses fédérales par le canton.
Dissociation de la contribution de la Confédération et des dépenses de l'AVS	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	

Atténuation de la croissance des dépenses dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Mesure induisant un transfert de charge sur le canton en l'absence d'autres mesures permettant d'atténuer la croissance des coûts de la santé.
Limitation à 4 ans de l'obligation de verser des forfaits globaux à titre d'indemnisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Proposition contraire aux objectifs de l'Agenda Intégration Suisse, négocié par la Confédération et les cantons en 2017/2018. Travaux en cours visant l'élaboration d'une stratégie globale en matière d'asile à horizon 2025/2026. Modification unilatérale du système ne peut intervenir en amont.

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Suppression des contributions à la formation à l'aide aux victimes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
FIF : réduction des apports	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Compromet la stabilité financière à long terme du fonds. Contraire à la volonté du peuple qui s'était prononcé à une forte majorité en 2014 en faveur de la garantie à long terme du financement des aménagements ferroviaires.
Suppression de l'encouragement du transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Compromettrait la stratégie ferroviaire du canton, la mobilité transfrontalière au sein du Grand Genève et l'atteinte des objectifs climatiques du canton sans compensation des dépenses fédérales.

Suppression partielle de l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour bus et bateaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Compromettrait l'atteinte des objectifs climatiques canton sans compensation des dépenses fédérales.
Suppression des contributions visant à promouvoir la conduite automatisée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Nuirait aux efforts de promotion de l'innovation sans compensation des dépenses fédérales par le canton.
Réduction des contributions routières générales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Compromettrait la sécurité des infrastructures, nuirait à l'entretien des routes et aux projets de mobilité durable sans compensation des dépenses fédérales par le canton.

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Réduction des contributions aux aéroports régionaux dans une mesure adaptée aux intérêts de la Confédération	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	
OFEV : suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Contributions d'encouragements dans le domaine visé confirmées et étendues dans le cadre de la motion 23.4155 qui visait à pérenniser l'initiative de 2021 sur le même sujet. Renonciation problématique du point de vue démocratique. Dispositions potestatives existantes confèrent déjà une marge de manœuvre en cas de besoin.

Renonciation à des apports supplémentaires au fonds suisse pour le paysage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Apports au fonds décidés par la Confédération jusqu'en 2031, renonciation problématique du point de vue démocratique. Compromettrait la préservation et le développement durable des paysages.
Suppression des mesures de promotion dans le domaine « Formation et environnement »	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Compromettrait les efforts de formation dans le domaine du développement durable sans compensation des dépenses fédérales par le canton. Dispositions potestatives existantes confèrent déjà une marge de manœuvre en cas de besoin.
Suppression des aides à la production animale	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Devrait être traité dans le cadre de la prochaine politique agricole 2030 en cours d'élaboration. Compromettrait la compétitivité des produits suisses sans compensation des dépenses fédérales par le canton et supprimerait un effet de levier sur d'autres mesures de politique agricole.
Augmentation des mises aux enchères de contingents tarifaires	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	Remet en question fondamentalement les mécanismes de protection à la frontière. Compromettrait la compétitivité de la filière suisse sans compensation par le canton.
<b>Mesure</b> Réduction à 50 % du taux des contributions à la qualité du paysage	<b>Approuvez-vous la mesure ?</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	<b>Remarques</b> Maintien d'une répartition 90/10 confirmé par le Parlement lors de la dernière révision de la loi, réduction problématique du point de vue démocratique. Compromettrait les efforts entrepris en matière de paysage et de biodiversité sans compensation du canton.

<p>Redéfinition des priorités de subventionnement dans le domaine de la politique climatique</p>	<p> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve  <input checked="" type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas. </p>	<p>Suppression des contributions au programme Bâtiment contraire à la volonté du peuple (approbation de la LCI en juin 2023) et par le Parlement (révision de la loi CO<sub>2</sub> acceptée en mars 2024). Compromettrait l'atteinte des objectifs climatiques du canton et sa politique énergétique sans compensation des dépenses fédérales.</p>
<p>OFEN : suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration</p>	<p> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve  <input checked="" type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas. </p>	<p>Suppression contraire à la volonté du peuple (votation populaire sur la stratégie énergétique en mai 2017 et approbation de la LCI en juin 2023). Compromettrait les efforts de soutien à l'innovation sans compensation du canton.</p>
<p>Politique régionale : renonciation à des apports supplémentaires au fonds et à des allègements fiscaux</p>	<p> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve  <input checked="" type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas. </p>	<p>Compromettrait à terme la contribution de la Confédération à la politique régionale, la mesure ne prévoyant pas de limitation dans le temps, et par conséquent le financement des programmes de la NPR.</p>
<p>Réduction de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques</p>	<p> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve  <input checked="" type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas. </p>	<p>Réforme de 2020 résultant d'un compromis ayant exigé de larges concessions de la part des cantons à fort et à faible potentiel de ressources et dont le renforcement de la compensation des charges excessives socio-démographiques constitue un élément central. Toute adaptation du système de RPT doit être envisagée dans le cadre des rapports d'efficacité.</p>
<p>Augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers</p>	<p> <input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve  <input checked="" type="checkbox"/> Non  <input type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas. </p>	<p>Porterait atteinte à la sécurité juridique qui fait la réputation et l'attractivité de la Suisse en introduisant un changement des « règles du jeu » a posteriori, ce qui s'apparenterait de facto à une rétroactivité fiscale préjudiciable. Une réduction de l'attractivité de la LPP mettrait également en péril des emplois dans le secteur des banques et des assurances.</p>

Mesure	Approuvez-vous la mesure ?	Remarques
Modification de la loi sur les subventions	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui, avec réserve <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / Cette mesure ne nous concerne pas.	